



ACCOMPAGNEMENT

Logement social

Les différentes étapes de ma demande



saintsebastien.fr
f @ t y



Saint-Sebastien
sur-Loire

1 | MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

JE FAIS UNE SEULE DEMANDE QUI SERA TRANSMISE À TOUS LES BAILLEURS SOCIAUX DU DÉPARTEMENT 44.

(liste et informations dans ce dossier)

► **Sur INTERNET** (à privilégier) www.demandelogement44.fr

► **DOSSIER PAPIER**

À remettre une fois complété :

- au **CCAS de votre commune**
- ou à l'**ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) :

12 rue Président Herriot - 44000 NANTES

Tél. 02 40 89 94 50

Documents **OBLIGATOIRES** pour la demande de logement social :

- La **pièce d'identité** du demandeur et du co-demandeur (carte d'identité ou passeport ou Titre de séjour valide)
- Vos **2 derniers avis d'imposition** (N-1 et N-2)
- Votre numéro de **Sécurité Sociale**.

La demande de logement ne pourra être enregistrée sans ces documents ou informations.

Aucune proposition d'attribution ne pourra vous être faite sans avis d'imposition.



2 | J'AI EFFECTUÉ MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET APRÈS...

- Votre demande est enregistrée. Un numéro d'enregistrement vous sera communiqué par mail ou par courrier **sous 10 jours**.
- Si je ne reçois pas ce numéro d'enregistrement, je dois contacter l'ADIL au 02 40 89 94 50

3 | QUE DOIS-JE FAIRE UNE FOIS MA DEMANDE ENREGISTRÉE ?

- Votre demande de logement social a une **durée de validité d'1 an. À renouveler tous les ans.**
- Vous devez la renouveler **1 mois avant son expiration.** (Une notification automatique vous sera envoyée par mail ou par courrier pour effectuer ce renouvellement. Veillez à ce que votre adresse mail soit bien renseignée).

Ce n'est pas à vous de contacter les bailleurs sociaux. Ils vous appellent si un logement correspond à votre demande.

Tous les changements de situation (familiale, économique, d'adresse, de téléphone...) **doivent être modifiés sur votre demande** (avec pièces justificatives). Vous pouvez joindre ces pièces justificatives sur le site internet : www.demandelogement44.fr ou adresser ces éléments à l'ADIL.

Nous vous rappelons que vous êtes **RESPONSABLES** de votre demande et de son suivi.

Vous pouvez solliciter le service logement de votre commune pour des informations et orientations complémentaires.

Le service logement de Saint-Sébastien-sur-Loire est joignable au **02 40 80 85 80**.

Un rendez-vous téléphonique peut vous être proposé.